



Sainte-Anne le 15 janvier 2019

PÔLE PROXIMITÉ
DIRECTION DES RELATIONS AUX CITOYENS
Elections & Réglementation
Téléphone : 0590 854 867
Fax : 0590 854 862

COMMUNIQUÉ

Le Maire de la ville de Sainte-Anne, Monsieur Christian BAPTISTE, informe ses administrés que le recensement annuel de la population se déroulera du 17 janvier au 23 février 2019.

Des enquêteurs munis d'une carte officielle prendront contact avec les logements sélectionnés.

Le maire invite la population à privilégier le recensement en ligne.

Durant cette période un espace numérique est mis à la disposition des administrés dans le hall de la mairie aux heures d'ouverture pour effectuer leur recensement par internet.

Une permanence sera assurée tous les samedis jusqu'au 23 février inclus de 9 heures à douze heures.

Le maire demande à la population de réserver un bon accueil aux agents recenseurs.

Le Maire,

Christian BAPTISTE

